

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 6 avril 2022

### Procès-Verbal du

### Conseil Municipal du 5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du vingt-neuf mars 2022, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mmes Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS

Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Michel PERSONNIER

Absents :

Mrs Régis FOLLOT, Pascal HADJUR

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 20h36.

---

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 + affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition (état 1259)

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

- **Délibération : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021**

Compte de administratif

Le maire explique en séance les réalisations 2021 et la synthèse des résultats.

Il indique que les résultats sont excédentaires en investissement car la priorité a été mise sur la rénovation du bâtiment des 3 cours, et que plusieurs opérations n'ont pas été réalisées par précaution. Ces investissements seront donc naturellement reportés en 2022.

De ce fait, il n'a pas été nécessaire de financer un déficit d'investissement par le fonctionnement.

Le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 105 351,81 € au R002 (Résultat reporté) de la section de fonctionnement 2022, et l'excédent d'investissement, soit 57 152,48 € au R001 (Solde d'exécution positif) de la section d'investissement 2022.

Le maire ne participe pas au vote.

Le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats sont approuvés par l'ensemble des conseillers présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

### Compte de gestion

Le compte de gestion est en phase avec le compte administratif.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : vote du budget primitif 2022**

Le maire explique en détail les différents postes prévus au budget 2022. Le point important est le remboursement de la totalité du prêt relais engagé pour le paiement des travaux de l'espace de rencontres en l'attente du versement des subventions et la perception du FCTVA.

Les résultats positifs de 2021, un reste à réaliser positif sur les travaux de l'ERL, et un montant important du FCTVA nous permettent d'engager les travaux non réalisés en 2021 et d'importantes rénovations et aménagements aux 3 cours.

Les travaux déjà engagés aux 3 cours ont permis une augmentation des loyers sur les logements rénovés. Ces travaux, dont les bénéficiaires sont les locataires, n'ouvrent droit ni à des subventions ni à la récupération de la TVA ; ils sont donc engagés dans la section de fonctionnement. Contrairement à 2021, le montant prévisible des loyers 2022 permettra le remboursement des emprunts mais ne couvrira pas la totalité des travaux à réaliser ; ceci est notamment dû à la rénovation coûteuse (mais prévue) de l'appartement n° 2. Une réflexion sur la rénovation énergétique du bâtiment devra être engagée en 2023.

Quelques dépenses ont par ailleurs été ajoutées pour le remplacement de l'imprimante et la mise en conformité de certains équipements communaux.

Enfin, les dépenses d'électricité, même si elles sont modérées pour la commune, intègrent une augmentation significative.

Mr Personnier fait remarquer que l'aménagement des abords de l'ERL serait peut-être éligible à des subventions. Le maire va se renseigner et éventuellement constituer le dossier.

Le budget primitif 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Vote des taux de fiscalité**

Un débat s'engage sur la nécessité ou non d'augmenter la fiscalité locale. Le conseil estime que nos ressources actuelles sont suffisantes et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale sur les habitants notamment dans le contexte actuel d'inflation.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux de fiscalité locale.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Convention ADS**

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022 les communes doivent proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. La SVE est un droit pour les usagers qui le souhaitent de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier ;

Considérant que pour exercer son droit de saisir l'administration par voie dématérialisée, toute personne s'identifie et s'authentifie auprès de cette administration selon certaines modalités d'utilisation ;

Considérant que les modalités de la mise en œuvre du dépôt dématérialisé des actes et leur instruction numérique doivent être intégrées à la convention de service commun existante et qu'il est donc nécessaire de la revoir.

*Cf. texte complet de la convention.*

Le conseil approuve à l'unanimité des présents la signature de la nouvelle convention.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

- **Désignation d'un.e délégué.e pour le cimetière**

Mr Régis Follot, conseiller municipal, a indiqué son intention de démissionner de ses fonctions au sein du conseil.

Dans cette éventualité, il convient de nommer un.e remplaçant.e pour la commission en charge du cimetière.

La démission officielle n'étant pas encore parvenue en mairie, la délibération est sans objet.

- **Questions diverses**

#### La fibre dans la commune

Le maire rapporte que plusieurs habitants, dont lui-même, ont été démarchés pour l'installation de la fibre à leur domicile. Certains ont déjà pu obtenir une date de rendez-vous.

En ce qui concerne le secrétariat de mairie, Mr BAILLEUX indique avoir regardé les différentes offres proposées ; l'offre de Bouygues Telecom semble la plus avantageuse et permettrait des économies par rapport à celle d'Orange (notre opérateur actuel). Les limitations de cette offre Bouygues sont un débit limité à 300 Mb/s contre 1 Gb pour d'autres opérateurs et l'absence de services de télévision.

D'un avis unanime, le débit relativement limité est quand même 75 fois supérieur au débit actuel en ADSL, ce qui suffira largement pour les activités de secrétariat.

#### Achats groupés

La fibre étant dorénavant disponible pour les habitants, le maire suggère, dans quelques temps, de consulter les différents opérateurs et les habitants pour un achat groupé de connexions internet.

Mrs Personnier et Aubert font remarquer que des opérations similaires pourraient être engagées pour les entretiens de chaudières ou pompes à chaleur, ou encore le ramonage des cheminées.

Le conseil approuve de telles initiatives ; elles seront engagées prochainement après consultation des habitants et lorsque nous pourrons dégager un peu de temps.

#### Commission travaux

Suite à la démission annoncée de Mr FOLLOT et son absence répétée, le conseil accepte la candidature de Mr AUBERT pour rejoindre cette commission.

Une réunion est prévue sur sites le samedi 9 avril pour faire le point sur la priorisation des travaux aux 3 cours et à l'espace de rencontres.

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée à 21h44.

**oOo**